

**CONSULTATION SUR LA STRATÉGIE QUÉBÉCOISE DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION**

**Mémoire de la Fédération des cégeps
présenté au ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation**

25 novembre 2016

Recherche et rédaction

Céline Desjardins, Fédération des cégeps

Comité de travail

Marie-France Bélanger, directrice générale, Cégep de Sherbrooke

Alain Desjarlais, directeur des études, Cégep André-Laurendeau

Malika Habel, directrice générale, Collège de Maisonneuve

Frédéric Poulin, directeur général, Cégep de l'Outaouais

Marjolaine Roy, directrice des études, Cégep de Rivière-du-Loup

Révision

Christian Van Nuffel, Fédération des cégeps

Rolande Vadeboncœur

Mise en page

Anne-Marie Pelletier, Fédération des cégeps

Fédération des cégeps
500, boulevard Crémazie Est
Montréal (Québec) H2P 1E7
Téléphone : 514-381-8631
Télécopieur : 514-381-2263
© Fédération des cégeps

DM 63065

L'usage du masculin n'a pour but que d'alléger le texte.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
1. MISER SUR L'EXCELLENCE	2
2. UNE CONTRIBUTION OPTIMALE DES CÉGEPS À L'INNOVATION : ENJEUX DE LA RECHERCHE COLLÉGIALE	3
2.1. La nécessité d'un financement structurel	3
2.2. Les frais indirects de la recherche	4
2.3. Une stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation inclusive.....	5
2.4. Un accès accru aux bases de données d'articles scientifiques	6
3. L'ÉTABLISSEMENT DE RÉSEAUX DE RECHERCHE DIVERSIFIÉS	7
3.1. Une fenêtre sur la recherche menée en temps réel	7
3.2. Un progiciel de gestion intégré et l'allègement de la reddition de comptes en matière de recherche.....	8
4. UNE CONTRIBUTION ACCRUE DES CÉGEPS ET DES CCTT COMME VECTEURS D'INNOVATION.....	9
CONCLUSION	10
SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS	11

La Fédération des cégeps est le regroupement volontaire des 48 collèges publics du Québec. Elle a été créée en 1969 dans le but de promouvoir le développement de la formation collégiale et des cégeps. Elle agit comme porte-parole officiel et lieu de concertation des cégeps, à qui elle offre des services en matière de pédagogie, d'affaires étudiantes, d'affaires internationales, de formation continue et de services aux entreprises, de financement, de recherche, de ressources humaines, d'évaluation de la scolarité, d'affaires juridiques, de ressources informationnelles, de négociation et de relations du travail. La Fédération des cégeps représente les collèges pour la négociation des conventions collectives. www.fedecegeps.qc.ca.

INTRODUCTION

Les chercheurs des cégeps s'investissent dans des activités de recherche depuis la mise en place de ce modèle d'enseignement, il y a cinquante ans. À l'époque, la recherche qu'ils exerçaient était principalement axée sur l'éducation et visait à développer des pratiques pédagogiques adaptées à ce nouvel ordre d'enseignement supérieur. D'ailleurs, le gouvernement a rapidement reconnu l'importance de soutenir les travaux de recherche sur la pédagogie en créant le Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage (PAREA) dont la pertinence ne se dément pas. La recherche collégiale s'est considérablement développée depuis, et la plupart des cégeps s'y investissent dans un grand nombre de disciplines, l'inscrivant, de fait, dans leur mission.

Qu'elle soit effectuée au sein des cégeps ou dans des centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT), la recherche collégiale revêt des caractéristiques qui lui sont propres et dans une certaine mesure complémentaires à celles de la recherche universitaire, que l'on pense à la recherche appliquée, aux travaux ayant surtout un effet à long terme ou à ceux réalisés avec des partenaires qui n'ont que peu ou pas de ressources à y consacrer, « ... comme c'est le cas pour un fort pourcentage de PME et pour les entreprises d'économie sociale¹ ». Alors que les « clients » de la recherche universitaire sont pour la plupart les scientifiques eux-mêmes², ceux de la recherche au collégial représentent bien souvent des milieux preneurs, tels que les entreprises, les établissements d'enseignement ou de services sociaux, les organismes à but non lucratif, etc. Dans ce contexte, la recherche effectuée dans les cégeps pourrait voir sa contribution augmentée et son positionnement accru si la prochaine Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation (SQRI) favorisait davantage la recherche effectuée en partenariats non financiers.

¹ Fédération des cégeps, *Mémoire de la Fédération des cégeps en vue de l'élaboration d'une nouvelle politique de recherche et d'innovation au Québec*, Montréal, 2012.

² WARE, Mark et Michael MABE, "The STM Report: An overview of scientific and scholarly journal publishing" Copyright, Fair Use, *Scholarly Communication, etc.* Paper 9, 2015, [En ligne], <http://digitalcommons.unl.edu/scholcom/9> (Consulté le 14 novembre 2016).

1. MISER SUR L'EXCELLENCE

Une récente étude sur l'apport économique des cégeps et des CCTT³ a bien démontré la pertinence sociétale des cégeps et de leurs centres de transfert dont l'approche collaborative permet de renforcer les systèmes globaux d'innovation qui profitent grandement à la société québécoise.

D'ailleurs, l'approche innovante des CCTT et la qualité de leurs performances en matière de recherche, d'innovation et de transfert auprès des PME particulièrement a donné lieu au développement d'un modèle similaire à l'échelle canadienne, soit les centres d'accès à la technologie (CAT). Aussi, les taux de succès importants des CCTT dans le cadre des programmes d'innovation dans les collèges et la communauté (ICC) reflètent le haut niveau des activités menées par les chercheurs de CCTT et de collège.

L'excellence et la pertinence de la recherche scientifique du réseau collégial s'illustrent également par la création de plusieurs prix de reconnaissance que la communauté scientifique a souhaité consacrer à ses chercheurs. Le Prix d'excellence du Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies (FRQNT), qui vise à récompenser, en alternance, la contribution exceptionnelle d'un chercheur, l'un universitaire et l'autre, collégial à l'avancement des connaissances dans les domaines des sciences naturelles, des mathématiques et du génie, et qui veut marquer la reconnaissance de ses réalisations à l'international et de leurs retombées pour le Québec, et le Prix Acfas Denise-Barbeau de l'Association francophone pour le savoir (Acfas), décerné à une chercheuse ou à un chercheur du réseau collégial pour souligner l'excellence et le rayonnement de ses travaux et de ses actions, sont des exemples de foi en l'excellence de la recherche collégiale.

RECOMMANDATION 1

La Fédération des cégeps recommande que la prochaine SQRI reconnaisse officiellement l'excellence de la recherche collégiale.

RECOMMANDATION 2

La Fédération des cégeps recommande que la prochaine SQRI reconnaisse les chercheurs du réseau collégial comme des acteurs à part entière du système québécois de la recherche et de l'innovation.

³ KPMG-SECOR, *La contribution économique des cégeps et des centres collégiaux de transfert de technologie*, Montréal, octobre 2014.

2. UNE CONTRIBUTION OPTIMALE DES CÉGEPS À L'INNOVATION : ENJEUX DE LA RECHERCHE COLLÉGIALE

Les programmes d'études de l'ordre collégial constituent la porte d'entrée de la recherche scientifique pour les étudiants qui souhaitent s'y investir. Les installations spécialisées, l'équipement technologique, les laboratoires informatiques et les salles d'apprentissage interactif dont les cégeps sont dotés suscitent l'intérêt des jeunes pour les sciences de tous les domaines et facilitent l'intégration d'activités de recherche au cœur du cursus de l'étudiant. De plus, les enseignants-chercheurs, qu'ils évoluent dans une équipe collégiale, interordre ou dans un CCTT, sont des vecteurs de transfert et d'innovation appréciables au sein de leur milieu et de la société. Les travaux de recherche qu'ils mènent contribuent de façon notable au développement de leurs compétences et à l'enrichissement des programmes d'études évoqués plus haut.

Toutefois, le positionnement du réseau collégial au sein du système de la recherche comporte des enjeux qui reposent principalement sur les modalités de pratique particulières à cet ordre d'enseignement supérieur. Notamment, le caractère volontaire de ces activités professionnelles semble influencer sur les différentes décisions des gouvernements et des organismes subventionnaires quant au soutien à accorder aux cégeps dans des conditions de sérieuse compétitivité entre les acteurs du milieu scientifique.

2.1. LA NÉCESSITÉ D'UN FINANCEMENT STRUCTUREL

Les modalités de pratique de la recherche au sein du réseau collégial diffèrent d'un établissement à l'autre, en ce qui concerne les ressources humaines aussi bien que les ressources financières disponibles, aucune enveloppe n'étant accordée aux cégeps pour ce secteur d'activité.

En effet, à l'heure actuelle, les cégeps ne disposent d'aucun financement destiné à l'accompagnement professionnel des chercheurs dans leurs demandes de subvention ou pour tout autre service relatif à la recherche scientifique. Étant donné le temps considérable que commandent la rédaction des demandes et la recherche d'occasions de financement, la rareté des ressources professionnelles pénalise grandement les chercheurs de cégep. Comme le financement des activités professionnelles est puisé à même l'enveloppe des activités globales des cégeps, les ressources professionnelles dans ce domaine fluctuent au gré des compressions et des réinvestissements successifs.

Les compressions budgétaires massives appliquées au réseau collégial pour l'année 2015-2016, ajoutées aux précédentes compressions, pour un total dépassant les 155 M\$ en cinq ans, ont obligé les dirigeants des cégeps à faire des choix déchirants en ce qui a trait aux réductions de personnel et de services. Les quelques ressources professionnelles consacrées à la recherche ont malheureusement écopé et dans bien des cas, l'expertise n'a pu être préservée.

Selon les données de la Fédération des cégeps, les plus récentes compressions budgétaires ont également eu des répercussions sur l'intégration des cégépiens à des équipes de recherche dans le cadre de leur programme d'études pour plus du tiers des établissements. L'ordre collégial représentant le premier palier d'enseignement supérieur et un moment important du cursus de l'étudiant pour le développement d'un intérêt à l'endroit de la science, de la technologie et de l'innovation, des mesures concrètes doivent être rapidement mises en place pour rétablir un environnement éducatif propice à la relève scientifique et assurer son développement à long terme.

RECOMMANDATION 3

Considérant la nécessité de compter sur la contribution de tous les établissements d'enseignement supérieur à l'effort de recherche scientifique et au développement d'une société qui ose innover, la Fédération des cégeps recommande d'inscrire dans la prochaine SQRI l'octroi d'un financement structurel à long terme qui permette aux cégeps de soutenir les chercheurs et de favoriser la mise en œuvre de mesures innovantes visant à intégrer les étudiants aux différentes initiatives de recherche des collèges.

2.2. LES FRAIS INDIRECTS DE LA RECHERCHE

Les frais indirects de la recherche (FIR), c'est-à-dire les coûts associés à la réalisation des projets, comme le maintien des équipements de recherche, les frais administratifs spéciaux, les frais d'assurances, les frais de conformité réglementaire par exemple, ne sont pas remboursés aux cégeps alors qu'ils le sont aux universités⁴. Pourtant, les conséquences de ne pas reconnaître ces coûts sont bien connues : « *Une des principales difficultés rencontrées par le milieu scientifique réside dans l'insuffisance des sommes couvrant les frais indirects de la recherche (FIR). Il s'agit de l'ensemble des coûts associés aux activités scientifiques, autres que les frais directs de base, que les établissements de recherche sont appelés à assumer : entretien des équipements, usage des locaux, coûts en énergie, coûts en personnel de soutien, équipements informatiques et bureautiques, frais de communication...⁵*».

Le réseau collégial demande depuis de nombreuses années aux gouvernements des deux paliers de corriger cette iniquité, les FIR encourus par les projets de recherche menés aux deux ordres d'enseignement étant de la même hauteur, selon les secteurs et les domaines scientifiques.

De plus, contrairement aux universités, les cégeps ne bénéficient pas de financement pour les espaces utilisés aux fins de la recherche.

⁴ MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE, *Politique nationale de la recherche et de l'innovation – Priorité emploi 2014-2019*, Gouvernement du Québec, octobre 2013, [en ligne] :

<http://www.economie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/publications/administratives/politiques/PNRI.pdf>, (Page consultée le 21 novembre 2016).

⁵ *Ibid*, p. 33.

RECOMMANDATION 4

Les coûts indirects de la recherche étant engendrés à la même hauteur par les projets réalisés à l'ordre collégial et à l'ordre universitaire, la Fédération des cégeps recommande au gouvernement d'inscrire dans la prochaine SQRI le financement de ces frais pour l'ordre collégial, au même titre que pour l'ordre universitaire, à la hauteur de 27 %, en plus des subventions de recherche.

2.3. UNE STRATÉGIE QUÉBÉCOISE DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION INCLUSIVE

Un faible pourcentage des ressources peut être affecté à la recherche dans les cégeps, car aucune enveloppe budgétaire n'y est spécifiquement consacrée. Les enseignants et les autres membres du personnel qui souhaitent s'y investir doivent trouver des sources de financement pour être partiellement dégagés de leur tâche. Or, la plupart des programmes de subvention ne prévoient pas ou ne prévoient que très peu de ressources pour le salaire des chercheurs et ces mesures sont « ... offertes conditionnellement à la disponibilité des sommes nécessaires au financement de ces mesures ⁶ ».

Autre enjeu majeur entourant la contribution optimale des cégeps au système de la recherche et de l'innovation : l'élargissement de l'admissibilité des chercheurs de cégep aux programmes de subvention. À cause de la mission des cégeps et des contraintes qui leur sont propres, les chercheurs de cégep doivent être considérés comme des acteurs à part entière au sein du système québécois de la recherche et de l'innovation dans un cadre d'excellence scientifique dont les étalons de mesure et de pertinence sociale peuvent se décliner différemment selon les domaines⁷. Cette nouvelle édition de la SQRI représente une occasion pour le gouvernement et pour les Fonds de recherche du Québec de développer une approche innovante en matière de soutien à la recherche, en bonifiant les indicateurs d'excellence afin de tenir compte de l'environnement systémique de la recherche au collégial. Le nombre de publications dans des périodiques scientifiques à fort indice d'impact, par exemple, ne permet pas nécessairement de détecter les chercheurs à haut potentiel qui évoluent dans des environnements autres que les universités pour les raisons évoquées précédemment.

Quelques programmes de subvention sont réservés aux chercheurs de collège, tels le Programme de recherche pour les chercheurs de collège des Fonds de recherche du Québec (FRQ), le Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage (PAREA), le Programme d'aide à la recherche et au transfert (PART) volet innovation technologique (PART-IT) et volet innovation sociale (PART-IS), et le Programme de soutien aux chercheuses et aux chercheurs du collégial (PSCCC), dont la remise en vigueur est prévue à court terme. Selon les données du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), ces programmes ne suffisent pas à soutenir le nombre croissant de projets de grande qualité, l'enveloppe budgétaire étant demeurée inchangée depuis plusieurs années. À titre d'exemple, aucun appel de projets du

⁶ Fonds de recherche du Québec, [En ligne], <http://www.frqsc.gouv.qc.ca/bourses-et-subventions> (Page consultée le 15 novembre 2016).

⁷ *Op. cit.*

PART-IS n'a pu être lancé en 2016, puisque toutes les sommes ont été attribuées au cours des années précédentes pour des projets échelonnés sur deux et trois ans.

RECOMMANDATION 5

Compte tenu des conditions de pratique particulières à l'ordre collégial, la Fédération des cégeps recommande au gouvernement de prévoir dans la prochaine SQRI la mise en place de mesures permettant de soutenir un plus grand nombre de projets de recherche de qualité, d'inclure des mesures offrant aux chercheurs la possibilité d'être déchargés de leur tâche et de se voir reconnaître une plus grande admissibilité aux programmes de subvention selon des critères d'excellence innovants qui tiennent compte des types de recherche qu'ils mènent, dans une approche à long terme.

2.4. UN ACCÈS ACCRU AUX BASES DE DONNÉES D'ARTICLES SCIENTIFIQUES

Bien que les chercheurs de collège bénéficient d'un accès aux bibliothèques universitaires québécoises et canadiennes en se procurant la carte verte du Bureau de coopération interuniversitaire, ils ne peuvent avoir accès aux documents numériques qu'en se rendant sur place, ce qui constitue un obstacle important, surtout en région. De plus, l'accès aux bases de données d'articles scientifiques et techniques est restreint, puisque les cégeps ne disposent que d'un budget limité pour acquérir des publications scientifiques ou s'y abonner⁸.

Tel que le précise l'Acfas dans son récent mémoire : « ...la situation d'oligopole dans laquelle se trouve le marché de l'édition scientifique entraîne une augmentation moyenne de tarifs de 6 % par an, si bien que les établissements d'enseignement supérieur, partout dans le monde, se voient contraints à effectuer des choix de plus en plus difficiles⁹. »

La Fédération des cégeps appuie la proposition que formule l'Acfas dans son mémoire déposé dans le cadre de la présente consultation, à savoir : « *Pour faire évoluer cette situation, les établissements doivent nécessairement agir ensemble et le gouvernement du Québec devrait les appuyer dans leurs actions concertées pour contrôler la hausse abusive des coûts d'achat et d'abonnement aux publications scientifiques et en soutenant les modèles de libre accès¹⁰.* »

⁸ LAPLANTE, Isabelle, Andréanne TURGEON et Roxanne POISSANT, « Recherche documentaire scientifique dans le réseau collégial : connaissez-vous les ressources accessibles? », octobre 2015, Profweb, [En ligne]. <http://www.profweb.ca/publications/articles/recherche-documentaire-scientifique-dans-le-reseau-collegial-connaissiez-vous-les-ressources-accessibles>, Consulté le 16 novembre 2016.

⁹ Acfas, *Recherche et innovation, l'urgence d'agir et de profiter des conjonctures*, Mémoire présenté par l'Association francophone pour le savoir – Acfas, remis au ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation du Québec, dans le cadre de la consultation *Oser innover* pour l'élaboration de la future stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation, novembre 2016.

¹⁰ *Ibid*, p. 18.

RECOMMANDATION 6

La Fédération des cégeps recommande que la prochaine SQRI prévoie des initiatives gouvernementales visant à contrôler les hausses abusives des coûts d'achat et d'abonnement aux publications scientifiques et à soutenir les modèles de libre accès.

3. L'ÉTABLISSEMENT DE RÉSEAUX DE RECHERCHE DIVERSIFIÉS

3.1. UNE FENÊTRE SUR LA RECHERCHE MENÉE EN TEMPS RÉEL

Il n'existe actuellement aucun système d'information capable d'établir un portrait quantitatif ou qualitatif des activités de recherche exercées au sein des cégeps ou des recherches autres que celles subventionnées par les Fonds de recherche du Québec (FRQ) et par les trois Conseils fédéraux. Et quoiqu'il soit possible d'obtenir certains renseignements à partir des bases de données de ces organismes, les renseignements qu'elles contiennent sont limités et leurs interfaces, peu conviviales. Il s'avère donc extrêmement laborieux de tracer un portrait de la recherche exercée par les chercheurs de cégep, de la caractériser et d'en suivre l'évolution.

Une récente collecte de données entreprise par la Fédération des cégeps dans le cadre de travaux du comité conjoint sur la recherche¹¹ a pu faire é la grande diversité des secteurs et des disciplines explorés par les chercheurs de cégep en dehors des CCTT. Autre constat : la propension des chercheurs à travailler en collaboration avec différents partenaires, en collaboration intercollégiale (publique et privée) et interordre aussi bien qu'avec des milieux preneurs. Plusieurs centaines de projets sont menés chaque année en dehors des CCTT.

Ces activités de recherche sont méconnues de la société, voire de la communauté scientifique, malgré l'émergence de prix octroyés aux chercheurs de collège qui témoignent de la grande qualité et de la pertinence de leurs recherches, qu'elles soient de nature appliquée ou fondamentale, qualitative ou quantitative, etc. Malgré le fait que la responsabilité de la diffusion des travaux relève en grande partie du réseau collégial lui-même, les bases de données actuellement disponibles ne permettent pas de tracer de portrait précis et complet.

Cette situation constitue un obstacle de taille à l'établissement des maillages nécessaires entre les chercheurs, et entre les chercheurs et les milieux preneurs. La mise à jour régulière d'une base de données de la recherche québécoise serait également fort utile aux organismes subventionnaires et aux différents ministères pour guider les prises de décision quant aux efforts à consentir pour assurer la diversité et la complémentarité des domaines de recherche et le développement de réseaux d'experts, tant au Québec qu'à l'international.

¹¹ En 2014 et 2015 le comité conjoint (COMIX) de la recherche regroupait des représentants du MEES, de la Fédération des cégeps, de l'Association de collèges privés du Québec (ACPQ), du Réseau Trans-tech, de l'Association pour la recherche au collégial (ARC).

RECOMMANDATION 7

Considérant la nécessité de développer la capacité de recherche de toute la communauté scientifique québécoise et d'en bénéficier au maximum, la Fédération des cégeps recommande d'inscrire dans la prochaine SQRI la priorité de mettre en place un système d'information complet convivial et accessible, qui favorise les maillages en permettant d'identifier les chercheurs des établissements d'enseignement supérieur et leurs équipes, leurs domaines de recherche et leurs sources de subvention, en temps réel.

3.2. UN PROGICIEL DE GESTION INTÉGRÉ ET L'ALLÈGEMENT DE LA REDDITION DE COMPTES EN MATIÈRE DE RECHERCHE

Les gestionnaires des cégeps déplorent l'importante reddition de comptes exigée par les organismes subventionnaires, aux deux paliers gouvernementaux, et souhaitent disposer d'un progiciel de gestion intégré de la recherche. À la lumière des enjeux à venir en lien avec la place grandissante du numérique en éducation et en recherche, les orientations gouvernementales en infonuagique ainsi que de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles (LGGRI), plus précisément sur le partage des infrastructures technologiques, la Fédération des cégeps estime que le système d'information sur la recherche en enseignement supérieur tel qu'il a été évoqué précédemment devrait être arrimé à un tel progiciel de gestion, ce qui servirait à alléger considérablement la reddition de comptes, d'une part, et à améliorer la fiabilité des renseignements du système d'information en réduisant les étapes de retranscription, d'autre part. Un tel système existe à l'ordre universitaire, et il serait possible de l'adapter aux besoins des cégeps et de leurs CCTT. La Fédération des cégeps souhaite collaborer activement à ce projet qu'elle juge extrêmement porteur.

RECOMMANDATION 8

La Fédération des cégeps recommande d'inscrire dans la prochaine SQRI la contribution gouvernementale à l'allègement de la reddition de comptes en matière de recherche au collégial en soutenant le développement et l'implantation d'un progiciel de gestion intégré des subventions de recherche en provenance des Fonds de recherche du Québec et des programmes de subvention du MEES qui soit arrimé au système d'information à mettre en place.

Le développement d'un tel outil repose sur des investissements et des efforts concertés de la part des ministères concernés, particulièrement le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) et le MEES.

4. UNE CONTRIBUTION ACCRUE DES CÉGEPS ET DES CCTT COMME VECTEURS D'INNOVATION

La recherche menée au sein des CCTT, pour sa part, est bien documentée en raison du mode de financement de ces centres et de la reddition de comptes associée à l'évaluation cyclique de leur performance. Les 49 CCTT, dont 48 appartiennent aux cégeps, engendrent des investissements d'environ 80 millions de dollars annuellement. Ils regroupent plus de 1000 experts, tant chercheurs, ingénieurs ou technologues que spécialistes détenteurs de doctorats, de maîtrises ou de baccalauréats.

Répartis stratégiquement sur l'ensemble du territoire québécois, les CCTT et les cégeps sont avantageusement positionnés pour soutenir les efforts d'innovation et d'adaptation des PME aux défis liés à l'économie du 21^e siècle et aux principes du développement durable. Leur influence positive sur la rentabilité des entreprises et sur la croissance économique a beau être démontrée¹², le pourcentage des entreprises qui participent à des activités liées à l'innovation de produits et à l'innovation de procédés accuse une baisse depuis cinq ans, et les dépenses québécoises en recherche et développement industriels sont en forte baisse depuis 2006. Les PME et les organisations pourraient tirer davantage profit des services des cégeps et des CCTT pour mieux se positionner à l'échelle internationale, si le gouvernement leur en facilitait l'accès.

RECOMMANDATION 9

Afin que les PME et les organismes d'économie sociale puissent intégrer davantage les réseaux d'innovation et accroître leur compétitivité, la Fédération des cégeps recommande au gouvernement d'inclure dans la prochaine SQRI des mesures facilitant l'accès des PME et des organisations aux CCTT et aux cégeps en les reconnaissant comme moyen privilégié pour soutenir l'amélioration de la productivité et le développement économique et social du Québec.

¹² *Op. cit.*

CONCLUSION

Initialement considérée comme « ...incluse dans les devoirs professionnels des enseignantes et des enseignants de cégep comme facteur de développement pédagogique¹³», la recherche au collégial contribue aujourd'hui à catalyser la capacité d'innovation des PME, des organisations et des établissements du Québec dans un très grand nombre de secteurs et de domaines, malgré le soutien insuffisant qu'on accorde aux cégeps et aux CCTT et les modalités de pratique peu avantageuses qui leur sont particulières à plusieurs égards. Les PME, de leur côté, pourraient être mieux appuyées par le gouvernement pour s'engager davantage dans la recherche et le développement et développer une meilleure compétitivité à l'échelle internationale.

L'ordre collégial québécois constitue la porte d'entrée de l'enseignement supérieur et il offre à l'étudiant, sur l'ensemble du territoire québécois, une diversité inégalée d'apprentissages scientifiques de haut niveau dès le début des études postsecondaires. Les chercheurs des cégeps et de leurs CCTT représentent des vecteurs de transfert de connaissances et d'innovation qu'il importe de reconnaître et de privilégier. En voyant en ces chercheurs des acteurs clés de l'écosystème québécois de la recherche et de l'innovation, le gouvernement et les organismes subventionnaires en viendront à renforcer les retombées découlant de la recherche dans l'enseignement collégial, notamment le développement accru des connaissances et des compétences des enseignants, l'enrichissement des programmes d'études, et leur arrimage aux besoins de la société.

Par sa préparation à la prochaine SQRI à partir d'un cadre de consultation innovant, le gouvernement du Québec démontre son ouverture à modifier les façons de faire et à les enrichir, ce qui est de bon augure pour une reconnaissance plus affirmée du rôle de première importance que revêtent les activités de recherche menées dans les cégeps et leurs CCTT.

¹³ PICHÉ, Sébastien : La recherche collégiale : 40 ans de passion scientifique, Presses de l'Université Laval, 2011, p.15.

SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS

RECOMMANDATION 1

La Fédération des cégeps recommande que la prochaine SQRI reconnaisse officiellement l'excellence de la recherche collégiale.

RECOMMANDATION 2

La Fédération des cégeps recommande que la prochaine SQRI reconnaisse les chercheurs du réseau collégial comme des acteurs à part entière du système québécois de la recherche et de l'innovation.

RECOMMANDATION 3

Considérant la nécessité de compter sur la contribution de tous les établissements d'enseignement supérieur à l'effort de recherche scientifique et au développement d'une société qui ose innover, la Fédération des cégeps recommande d'inscrire dans la prochaine SQRI l'octroi d'un financement structurel à long terme qui permette aux cégeps de soutenir les chercheurs et de favoriser la mise en œuvre de mesures innovantes visant à intégrer les étudiants aux différentes initiatives de recherche des collèges.

RECOMMANDATION 4

Les coûts indirects de la recherche étant engendrés à la même hauteur par les projets réalisés à l'ordre collégial et à l'ordre universitaire, la Fédération des cégeps recommande au gouvernement d'inscrire dans la prochaine SQRI le financement de ces frais pour l'ordre collégial, au même titre que pour l'ordre universitaire, à la hauteur de 27 %, en plus des subventions de recherche.

RECOMMANDATION 5

Compte tenu des conditions de pratique particulières à l'ordre collégial, la Fédération des cégeps recommande au gouvernement de prévoir dans la prochaine SQRI la mise en place de mesures permettant de soutenir un plus grand nombre de projets de recherche de qualité, d'inclure des mesures offrant aux chercheurs la possibilité d'être dégagés de leur tâche et de se voir reconnaître une plus grande admissibilité aux programmes de subvention selon des critères d'excellence innovants qui tiennent compte des types de recherche qu'ils mènent, dans une approche à long terme.

RECOMMANDATION 6

La Fédération des cégeps recommande que la prochaine SQRI prévoie des initiatives gouvernementales visant à contrôler les hausses abusives des coûts d'achat et d'abonnement aux publications scientifiques et à soutenir les modèles de libre accès.

RECOMMANDATION 7

Considérant la nécessité de développer la capacité de recherche de toute la communauté scientifique québécoise et d'en bénéficier au maximum, la Fédération des cégeps recommande d'inscrire dans la prochaine SQRI la priorité de mettre en place un système d'information complet convivial et accessible, qui favorise les maillages en permettant d'identifier les chercheurs des établissements d'enseignement supérieur et leurs équipes, leurs domaines de recherche et leurs sources de subvention, en temps réel.

RECOMMANDATION 8

La Fédération des cégeps recommande d'inscrire dans la prochaine SQRI la contribution gouvernementale à l'allègement de la reddition de comptes en matière de recherche au collégial en soutenant le développement et l'implantation d'un progiciel de gestion intégré des subventions de recherche en provenance des Fonds de recherche du Québec et des programmes de subvention du MEES qui soit arrimé au système d'information à mettre en place.

Le développement d'un tel outil repose sur des investissements et des efforts concertés de la part des ministères concernés, particulièrement le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) et le MEES.

RECOMMANDATION 9

Afin que les PME et les organismes d'économie sociale puissent intégrer davantage les réseaux d'innovation et accroître leur compétitivité, la Fédération des cégeps recommande au gouvernement d'inclure dans la prochaine SQRI des mesures facilitant l'accès des PME et des organisations aux CCTT et aux cégeps en les reconnaissant comme moyen privilégié pour soutenir l'amélioration de la productivité et le développement économique et social du Québec.